Association des Riverains du Port Ile d’Yeu, 06 septembre 2016

<associationdesriverainsduport@yahoo.fr>

**URGENCES MEDICLES A L’ILE D’YEU**

Une urgence médicale correspond à toute situation où l’absence de prise en charge rapide pourrait avoir des conséquences physiques ou psychiques durables.

Concrètement la réponse à l’urgence fait référence à 3 dimensions :

1. La temporalité : 30 minutes,
2. La gravité : l’Urgence vitale,
3. La compétence : Soin Médical.

La régulation des urgences médicales à l’Ile d’Yeu est assurée par le SAMU 85 situé au Centre Hospitalier de La Roche sur Yon.

La [régulation médicale](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gulation_m%C3%A9dicale) peut aller de la simple aide médicale urgente téléphonique ([télémédecine](https://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9l%C3%A9m%C3%A9decine)) à l'engagement de moyens mobiles lourds d’[unité de soins intensifs mobiles](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Unit%C3%A9_de_soins_intensifs_mobiles&action=edit&redlink=1) en passant par l'envoi d'une [ambulance](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ambulance) simple, ou la consultation d'un [médecin généraliste](https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9decine_g%C3%A9n%C3%A9rale), sans oublier la possibilité de recours à d'autres moyens tels ceux des Sapeurs-pompiers, des compagnies d'Ambulance privées.

Pour les patients, la notion d’urgence n’est pas la même. Les patients ont tendance à lui accorder un périmètre beaucoup plus large. Les abus sont fréquents, d’autant que les prises en charge sont gratuites.

**Seul le médecin formé aux urgences, au contact du patient, peut :**

**- Faire un diagnostic et prescrire des examens complémentaires s’y rapportant,**

**- Mettre en œuvre un traitement adapté,**

**- Orienter le patient vers un parcours de soins avec ou sans hospitalisation.**

En dehors de l’organisation du SAMU et de sa propre initiative, l’hôpital de Challans a lancé un appel en décembre 2015 pour assurer le transport sanitaire des malades qui ne peuvent pas être traités sur l’Ile. Cet appel d’offres a été remporté par Oya Hélicoptère. Son hélicoptère sanitaire, basé à l’aérodrome, est l’équivalent d’une ambulance privée, sous contrat ARS (Agence Régionale d’Hospitalisation), bénéficiant de subventions pour effectuer des transports primaires quasi exclusifs au CH (Centre Hospitalier) de Challans. Il ne bénéficie d’aucune équipe spécialisée pour assurer les fonctions vitales à bord.

**Les 200 transports sanitaires annuels effectués par Oya Hélicoptères NE SONT PAS DES EVACUATIONS SANITAIRES qui, elles, impliquent la présence d’une équipe médicale spécialisée.**

Ces transports sanitaires ne sont efficaces que si l’Hôpital de Challans est à même de traiter ces malades. Mais si ce n’est pas le cas, ces malades, qui peuvent constituer des urgences vitales sont alors engagés dans un véritable chemin de croix…

**1° En cas d’urgence médicale à Yeu que se passe-t-il ?**

* Le SAMU est alerté en première intention soit par l’entourage du patient, soit par le Service départemental d’incendie et de secours (Sdis). Il calibre les moyens en fonction du niveau de l’urgence. Un médecin de l’Île d’Yeu, en théorie correspondant du SAMU dûment formé et agréé, est déplacé pour un premier examen.
* Si une évacuation est décidée, trois cas de figure sont possibles :
  + 1er cas

Dans la majorité des 200 transports sanitaires annuels, l’urgence médicale n’est pas avérée et l’évacuation par Oya Hélicoptères (avec l’hélicoptère biturbine blanc basé à l’aérodrome) est faite vers Challans, avec présence d’un médecin accompagnateur, réglementaire dans les transports sanitaires héliportés, sans compétences de réanimation cardio-respiratoires. L’arrivée a lieu en plein champ à 4 km de l’hôpital, elle est suivie d’un transfert en ambulance, sans médecin, aux urgences de l’hôpital de Challans. Le premier médecin urgentiste qui examine le malade est celui du service des urgences de Challans (Au moins 2h après les premiers symptômes). Le traitement a, en général, lieu à Challans, sauf cas grave ne pouvant être pris en charge.

Ces cas graves sont alors transférés en ambulance vers l’Hôpital de Nantes ou de la Roche sur Yon (qui n’a pas d’hélicoptère dédié toute l’année) et arrivent dans le service adapté après plusieurs heures, ce qui obère gravement les chances de survie et de rétablissement (Un AVC ou un infarctus doit être pris en charge au plus tard dans l’heure suivant les premiers symptômes !).

* + 2nd cas

Le Samu envoie à l’Ile d’Yeu un hélicoptère adapté aux urgences médicales avec une équipe médicalisée. Dès son arrivée à l’Ile d’Yeu, elle prend véritablement en charge le malade et commence immédiatement le traitement. C’est la solution adoptée dans toutes les Iles du Ponant, à leur très grande satisfaction (Enquête Pennec de février 2008).

* + 3ème cas

Il arrive très exceptionnellement que le Samu demande à Oya Hélicoptères de convoyer le malade directement à Nantes ou à La Roche sur Yon.

**2° Quel est le rapport entre l’hélistation de Port Joinville et les transports d’urgence en hélicoptères ?**

**AUCUN**

Les transports d’urgence de nuit sont obligatoirement faits depuis l’aérodrome qui est parfaitement adapté. Pourquoi ceux de jour devraient-ils être faits depuis l’hélistation ?

**3° Les transports sanitaires effectués par Oya Hélicoptères sont-ils un avantage pour les Ilais ?**

|  |  |
| --- | --- |
| AVANTAGES | INCONVENIENTS |
| Un transfert rapide vers la Zone de poser de Challans | Les patients de l’Île d’Yeu deviennent une clientèle captive pour le CH de Challans. |
| Des coûts pris en charge par la Région et le Département | L’hélicoptère se pose à 4 km de l’Hopital de Challans. Rupture de charge importante dans le transfert. |
| Des fausses urgences (qui pourraient être transférées en bateau) traitées comme si elles étaient de vraies urgences. | Les urgences graves doivent être réorientées vers Nantes ou la Roche sur Yon. Gros risques médicaux. |
| Un transfert facile pour aller accoucher à Challans, qui pourrait aussi être assuré par le Samu ou la Sécurité Civile, comme dans toutes les îles du Ponant. | Un coût très important. |

**Conclusion :**

Miser tout le traitement des urgences médicales sur le transport sanitaire par hélicoptères peut s’avérer dangereux car c’est lier ce traitement à des incertitudes météorologiques.

Oya Hélicoptères constitue un intérêt sanitaire discutable pour un coût considérable.

Cette compagnie joue sur l’inquiétude des ilais pour conforter et développer son activité et entretient une confusion entre la justification sanitaire et les intérêts bien compris des propriétaires de cette compagnie qui ne sont pas des philanthropes.

L’Île d’Yeu est la seule île à avoir un hélicoptère de transport sanitaire réservé à son seul usage, ce qui correspond à un coût annuel de plusieurs centaines de milliers d’euros, sans que le traitement des urgences vitales soit amélioré.

On peut même dire qu’un détour par l’Hôpital de Challans peut s’avérer dangereux pour certaines urgences médicales évoluant rapidement vers un risque vital.

Docteur Guy Bazin

Anesthésiste réanimateur

Expert référent à l’Agence Nationale pour l’Appui à la Performance